

CH AVIGNON

Médecin de santé au travail et de prévention

Le Centre hospitalier d'Avignon recrute 3 médecins de santé au travail et de prévention, dont un Responsable du Service de santé au travail et de prévention

Le Centre hospitalier d'Avignon est un établissement non universitaire d'environ 1000 lits et places ; support du Groupement hospitalier de territoire 84, il est employeur de 3600 professionnels dont près de 500 médecins. Cet établissement offre toutes les spécialités médicales et chirurgicales, hormis la chirurgie cardiaque, l'urologie et la neurochirurgie.

Le Service de santé au travail et de prévention (SSTP) est actuellement organisé pour la prise en charge des salariés du Centre hospitalier d'Avignon, il a vocation à court terme à évoluer vers un service de santé territorial couvrant l'ensemble du Groupement hospitalier de territoire de Vaucluse, soit 10 établissements de santé, à commencer par le Centre hospitalier de Cavillon-Lauris, en direction commune avec le CH Avignon. Le SSTP fait partie du Pôle santé publique (Service qualité, SLIN, Mission de santé publique, DIM, Hémovigilance et Documentation).

Pour cela, le projet de service, en cours d'élaboration par l'équipe pluridisciplinaire, devra s'articuler autour de la volonté d'étendre le service par le recrutement de 3 médecins temps plein, ayant une compétence en médecine du travail (médecin du travail ou collaborateur médecin - DES ou un projet professionnel d'acquisition des compétences, finançable par le CHA). Le projet à faire évoluer et porter par la nouvelle équipe étendue devra assurer l'activité au niveau territorial, dans une dynamique permettant de renforcer le service rendu et l'attractivité pour les professionnels de santé.

L'organisation cible pour 2023-2024 repose sur une équipe pluridisciplinaire composée de 3 ETP médicaux (+ projet d'assistant médical – profil aide-soignant), 2 ETP IDE (DU santé au travail), 1,5 ETP de psychologues, 2 ETP de secrétaires médicales, 0,8 ETP d'assistant social. Cette organisation sera amenée à évoluer au fur-et-à-mesure de la montée en charge du service sur le territoire.

Missions du service :

Le service de santé au travail a pour mission d'éviter toute altération de la santé des professionnels du fait de leur travail, notamment en surveillant leurs conditions d'hygiène au travail, les risques de contagion et leur état de santé, ainsi que tout risque manifeste d'atteinte à la sécurité des tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail.

Les missions du service sont donc tournées autour de la prévention : amélioration des conditions de travail, prévention de l'altération de la santé des agents, adaptation aux postes, hygiène et éducation sanitaire dans le cadre de l'activité de l'établissement.

Le service de santé au travail et de prévention accompagne les professionnels dans la dimension de santé au travail, de santé et psychosociale. Il assure un rôle préventif et de conseil et d'avis auprès de la direction. Il siège dans un certain nombre d'instances de gouvernance.

Missions du poste :

1/ Assurer le suivi médical individuel des professionnels médicaux et non médicaux

En lien avec la Direction des ressources humaines, la Direction des affaires médicales et les directions fonctionnelles :

- déterminer l'aptitude au poste de travail, lors du recrutement, d'une reprise après un arrêt, et lors d'un changement dans les conditions d'exercice, fournir un avis médical sur les risques professionnels auxquels est exposé l'agent ;
- réaliser le suivi de la santé des professionnels afin de prévenir et de diagnostiquer les affections de santé, en fonction notamment des risques, de la pénibilité, de leur âge, en planifiant et en réalisant des examens médicaux de médecine professionnelle et préventive ;
- définir les améliorations pour la prévention des risques au poste de travail et à son environnement ;
- réaliser des consultations médicales à la demande de l'employeur ou du professionnel ;
- accompagner des situations individuelles complexes ;
- établir des rapports lors de situations individuelles spécifiques (accidents du travail, maladies professionnelles, etc) ;
- gérer les accidents d'exposition aux virus (AEV) et mettre en place des protocoles adéquats.

2/ Assurer la prévention, l'éducation à la santé et aux risques auprès des agents

- Conduire les actions de santé au travail dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs ;
- exercer une surveillance particulière pour les populations fragiles;
- participer au suivi et contribuer à la traçabilité des expositions professionnelles (risques chimiques, risques radioactifs, etc) et à la veille sanitaire ;
- élaborer et mettre en place des actions en milieu de travail (avec étude de poste de travail, élaboration d'actions d'amélioration et suivi de leurs mises en œuvre) ;
- participer en lien notamment avec le SLIN , la Direction des soins et la Direction des ressources humaines à la mobilisation liée aux situations épidémiques (définition de conduites à tenir individuelles et collectives, remontées épidémiologiques demandées par les pouvoirs publics, etc), participation aux actions institutionnelles (sensibilisation, prévention, vaccination, etc), mise en place des mesures de protection individuelle et collective, mise en place des suivis et des protocoles de vaccination) ;
- gérer les campagnes annuelles de vaccination (grippe, COVID, etc) ;
- assurer un conseil et les mesures de vaccinations obligatoires ou conseillées du fait de risques professionnels ;
- en lien avec la DRH et la DAM, élaborer et conduire une politique de promotion de la santé au travail ;
- développer des actions d'information et de formation continue en lien avec la prévention des risques et la santé au travail ;
- mobiliser son équipe sur des projets communs avec d'autres services (ex: semaine de la QVT, consultations d'évaluation du risque de cancer d'origine professionnelle, mois sans tabac, etc).

3/ Assurer une activité d'expertise et de conseil sur le fonctionnement de la structure

- Participer à certaines instances : CSE et F3SCT (ex CHSCT), CLIN, CME, etc ;
- participer à des conduites de projets institutionnels et à des groupes de travail (amélioration des conditions de travail, de la qualité de vie au travail, Lieu de soins sans tabac, etc) ;
- participer à l'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail ;
- participer au suivi des situations individuelles en lien avec la DRH et la DAM, notamment dans le cadre de la procédure d'adaptation des postes de travail, de maintien dans l'emploi, de reclassement ;

- activité scientifique : enseignement, recherche clinique, publications ;
- veille scientifique et juridique sur le domaine d'activité.

Participation aux projets institutionnels en cours :

- Adaptation et finalisation du projet de service, organisation de l'intervention de l'équipe pluridisciplinaire (en lien avec la DRH et la Direction des soins) ;
- travail sur les procédures du service en lien avec la DRH notamment ;
- mise en place d' un poste d'assistant médical de santé au travail (profil aide-soignant);
- développement des outils informatiques du service (optimisation de l'outil actuel ou projet à faire émerger) ;
- aménagement de l'espace du service.

Connaissances mobilisées :

Médicales, addictologie, communication et relation d'aide, descriptions des postes/métiers, droit du travail et de la fonction publique hospitalière, ergonomie, évaluation de la charge de travail, gestion des risques professionnels, radioprotection.

Savoir-faire et savoir-être:

- Capacité d'adaptation, sens de la communication et de l'écoute, de l'empathie ;
- capacité d'analyse, de synthèse ;
- être force de proposition ;
- éthique, rigueur et respect du secret professionnel ;
- adapter un/des postes de travail aux caractéristiques des personnels (charge physique ou/et mentale) ;
- analyser/évaluer la situation clinique d'une personne, d'un groupe de personnes ;
- animer des formations relatives à son domaine de compétence ;
- identifier, analyser, évaluer et prévenir les risques relevant de son domaine, définir les actions correctives/préventives ;
- rédiger et mettre en forme des notes, documents et/ou rapports ;
- travailler en équipe/en réseau ;
- utiliser les outils informatiques et les logiciels métier.

Profil

- Doctorat de médecine / DES ou CES de médecine du travail / Diplôme spécial en médecine du travail / DESU collaborateur médecin du travail (parcours de formation financé par l'établissement si nécessaire) ;
- statutaire ou contractuel ;
- connaissance du milieu hospitalier.